

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 008-1604/09/CC

**■ Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013.
Demande de subvention FEDER pour des opérations du volet "Cohésion sociale
et territoriale" entrant dans le cadre du projet MPM et attribution de subventions
FEDER.**

DGSMIE 09/3919/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 euros, dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

C'est à ce titre que :

- La Régie de Service 13 a déposé le 28 août 2009 à la mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 24 000 euros sur une dépense éligible de 61 794 euros TTC.
Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Dispositif médiation sociale cité Campagne Lévêque ».
- La Logirem a déposé le 1^{er} septembre 2009 à la mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 51 690 euros sur une dépense éligible de 103 381 euros TTC.
Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Jardins familiaux des terrasses du Verduron & Galion ».
- La Commune de La Ciotat a déposé le 27 août 2009 à la mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 20 130 euros sur une dépense éligible de 40 260 euros TTC.
Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Création d'une phase d'ingénierie préparation à la convention GUP ».
- L'association ARSIDE a déposé le 24 juillet 2009 à la mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 78 000 euros sur une dépense éligible de 39 000 euros TTC.
Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Auto-école sociale de la Ciotat – actions 2009 ».
- L'association Transport Mobilité Solidarité a déposé le 1^{er} septembre 2009 à la mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 32 500 euros sur une dépense éligible de 71 411 euros TTC.
Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Actions 2009- centrale de mobilité bassin ouest ».

Le comité de programmation de la subvention globale, lors de sa séance du 12 octobre 2009, a donné un avis favorable à l'attribution, sur ces opérations, d'une aide de :

- 24 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 61 794 euros TTC pour la Régie de Service 13 ;
- 51 690 euros FEDER sur une dépense éligible de 103 381 euros TTC pour la Logirem ;
- 20 130 euros FEDER sur une dépense éligible de 40 260 euros TTC pour la Commune de La Ciotat ;
- 39 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 78 000 euros TTC pour l'association ARSIDE ;
- 32 500 euros FEDER sur une dépense éligible de 71 411 euros TTC pour l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) ;

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 25 octobre 2009 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;

- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La délibération DEV 001-1149/09/CC du 26 mars 2009 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- L'avis favorable du comité de programmation de la subvention globale du 12 octobre 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont acceptées les demandes de subvention FEDER présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations liées au volet « Cohésion sociale et territoriale » citées ci-dessus entrant dans le cadre du projet MPM "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération et à procéder à toute action de mise en œuvre et d'application.

Article 3 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 24 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 61 794 euros TTC pour la Régie de Service 13 ;
- 51 690 euros FEDER sur une dépense éligible de 103 381 euros TTC pour la Logirem ;
- 20 130 euros FEDER sur une dépense éligible de 40 260 euros TTC pour la Commune de La Ciotat ;
- 39 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 78 000 euros TTC pour l'association ARSIDE ;
- 32 500 euros FEDER sur une dépense éligible de 71 411 euros TTC pour l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – sous politique E110 nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé. – Opération 0894 « Aide à l'emploi et à l'insertion 2009 »

La subvention FEDER est attribuée en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Syndicat mixte des
transports, Métropolisation et Financements européens

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Patrick MENNUCCI

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI